



Le champ de Jean Pierre Amougou Belinga parle d'une vraie fausse interdiction de sortie du territoire et dénonce une cabale savamment orchestrée par des personnes tapies dans l'ombre.

L'actualité de Jean Pierre Amougou Belinga continue de défrayer la chronique. Hier mercredi 5 août, juste en fin de matinée, une note devenue virale dans les réseaux sociaux, fait croire que le tout puissant PDG du consortium l'Anecdote est sommé de ne plus quitter le triangle national, et que ses passeports ordinaire et diplomatique lui ont été retirés.

La signature de ce message porté est attribuée au Commissaire divisionnaire Jean Louis Mezing, Directeur de la police des Frontières.

Cependant, les raisons du retrait de ces passeports, ne sont pas évoquées dans la note, mais, certaines mauvaises langues soutiennent que l'homme d'affaires est au centre d'un réseau de détournements de fonds publics, corruption et de blanchiment des capitaux.

Un fake document ?

Au sein du groupe l'Anecdote à Nsam, c'est la sérénité totale. Pas question de céder aux sirènes des oiseaux de mauvais augures. Le chien aboie la caravane passe. Le PDG reste droit

dans ses bottes et continue de travailler pour le développement de son pays, nous dit-on. « ***On a déjà tout dit de lui. Il y'a quelques jours on a même dit qu'il marchait nu. On a annoncé son arrestation. Aujourd'hui on parle de passeport enlevé. Qu'ils continuent de parler, nous on avance*** », balance un cadre de l'entreprise de presse.

Selon nos confrères de **Week Info**, le prétendu document d'interdiction de sortir du territoire ne serait qu'une pure fabrication des détracteurs de l'homme d'affaires. D'ailleurs, plusieurs sources, fins connaisseurs des méthodes policières et administratives confortent la thèse du « Fake ».

De l'avis d'un officier de police interrogé par **Week Info** : d'abord, le style utilisé dans le document n'est pas conforme à la rédaction administrative. Ensuite, explique l'officier de police, l'entête n'est pas celui de la DGSN qui est rattachée à la Présidence de la République et cette institution porte l'estampille de la P.R.C dans tous ses documents.

L'homme est tenue ne s'arrête pas là. Déterminé à prouver le caractère faux dudit document, il fait remarquer en outre que DGSN ne peut pas être l'expéditeur et un commissaire divisionnaire signe le document sans indiquer la délégation de signature comme tel est le cas sur le fameux document.

«La directive ou instruction du DGSN a toujours des destinataires qui sont les Délégués Régionaux de la DGSN, les responsables des polices des frontières ou encore les chefs d'unités spéciales de police », argumente le policier.

Ces indications peuvent convaincre les plus septiques quant au caractère faux de ce document ?

Difficile de répondre par l'affirmative. En tout cas, Boris Bertolt le lanceur d'alertes, reste campé sur ses positions « ***Ceux qui disent que l'interdiction de sortie sur le Zomloa est fake. Il n'y a pas de problème. Comme vous ne savez pas reconnaître les tables des commissariats, que votre champion tente donc de sortir demain là ou après demain sans que ce ne soit levé. Avant même que l'on regarde les autres dossiers, il entre à Kondengui direct pour tentative d'Evasion*** », écrit-il sur sa page Facebook.